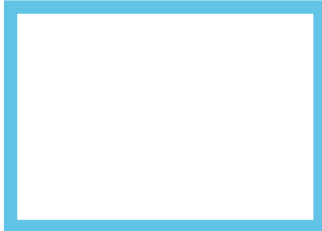
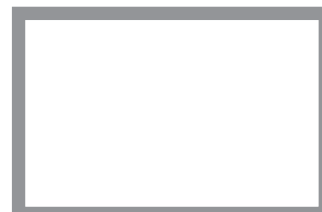
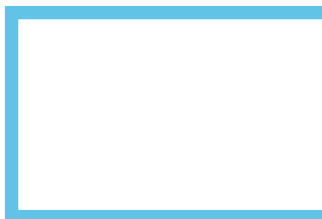




Rentrée scolaire 2016-2017



Dossier de presse



Sommaire

La maîtrise des savoirs fondamentaux

p 3

De nouveaux programmes
La priorité au 1^{er} degré
Le nouveau collège
L'évaluation de la scolarité obligatoire

Une scolarité ouverte sur le monde

p 13

Le parcours d'éducation artistique et culturelle
L'éducation au développement durable
Le plan numérique académique
Les langues vivantes

Une école plus juste

p 19

L'école inclusive
La lutte contre le décrochage
La création du parcours éducatif de santé

Une école au cœur de la République

p 21

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République
La lutte contre le harcèlement scolaire
L'engagement des élèves

L'insertion professionnelle

p 25

Orientation choisie et parcours Avenir
L'enseignement professionnel
Les campus des métiers et des qualifications

Emplois et aides à l'emploi pour les 18-25 ans p 29

Le service civique dans l'éducation nationale
L'apprentissage dans la fonction publique
L'aide à la recherche du premier emploi

La sécurité dans les écoles et établissements p 33

Les chiffres-clés p 38
Les rendez-vous p 43
Annexes p 46

LA MAITRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

De nouveaux programmes

À l'école et au collège, de nouveaux programmes plus favorables à la réussite de tous les élèves

Conçus par cycles de trois ans, les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège assurent une véritable progressivité des apprentissages depuis le cours préparatoire jusqu'à la troisième et une meilleure articulation entre l'école et le collège. Ils sont conçus de manière à laisser des marges de liberté aux enseignants pour tenir compte de la diversité de leurs élèves et de leurs différents rythmes d'acquisition, avec l'objectif unique de permettre à tous les élèves de maîtriser les fondamentaux à l'École afin de pouvoir, ensuite, approfondir leurs connaissances sur des bases solides.

Les nouveaux programmes sont étroitement articulés au nouveau socle commun. Ils précisent les enjeux et les objectifs de formation pour chaque cycle et la contribution des différents enseignements à l'acquisition de chacun des cinq domaines de formation du socle commun :

- les langages pour penser et communiquer ;
- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Les nouveaux programmes précisent, pour chaque domaine d'enseignement, les niveaux de maîtrise attendus à la fin du cycle, les compétences et les connaissances à acquérir. Ils indiquent également les repères de progressivité nécessaires pour organiser la formation des élèves durant les trois années de chaque cycle.

Priorité aux savoirs fondamentaux

Les programmes de français et de mathématiques sont recentrés sur l'acquisition des fondamentaux à l'École.

Ainsi, en français, le programme a pour objectif d'assurer les bases dans la maîtrise de la langue. Avec des horaires hebdomadaires importants (en plus des 10 heures classiquement consacrées au français, 10 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires), il est possible d'avoir plus d'exigence, d'efficacité et réduire les écarts entre élèves. Le programme permet de faire mieux qualitativement afin de poser des bases solides (notamment identification du verbe, accord dans le groupe nominal, accord sujet-verbe dans les cas simples) définies par les attendus de fin de cycle, et d'être rigoureux sur l'acquisition de ces attendus.

Il en est de même avec le programme de mathématiques qui développe les grandes compétences attendues contrairement aux programmes de 2008. Ainsi, s'agissant de l'apprentissage des nombres et du calcul en cycle 2, l'étude des propriétés des opérations, qui sont à la base du calcul mental et du calcul en ligne, est désormais explicitement demandée.

Un ensemble de ressources d'aide à la mise en œuvre des nouveaux programmes

Afin d'accompagner les équipes enseignantes dans la mise en œuvre des nouveaux programmes, le ministère met à la disposition des professeurs et des formateurs un ensemble de ressources d'accompagnement. Elles s'inscrivent dans un déploiement inédit de moyens mobilisés par l'institution scolaire pour accompagner la refondation pédagogique de l'École. Près de 50 groupes d'experts, qui ont mobilisé au total plus de 500 personnes, ont été constitués afin de produire l'ensemble des ressources qui accompagnent les nouveaux programmes.

Ces ressources, progressivement enrichies, sont téléchargeables sur [éduscol :http://eduscol.education.fr/](http://eduscol.education.fr/)

La priorité au premier degré

La dotation en postes d'enseignants du premier degré attribuée à l'académie, permet la poursuite de la refondation de l'École, avec le renforcement des dispositifs destinés à poser les bases de la réussite scolaire et à prévenir les difficultés scolaires.

Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans

L'école maternelle participe à la réduction des inégalités, en particulier en matière de langage. La scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones relevant de l'éducation prioritaire, qui permet de favoriser l'accès à la langue et à la culture dès le plus jeune âge, est donc une dimension essentielle de la priorité au primaire. Entre 2013 et 2015, le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, en éducation prioritaire, est passé de 23% à 28 %.

En 2015-2016, 73,5 emplois étaient dédiés au dispositif.

La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes »

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » vise à prévenir la difficulté scolaire, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques, au sein même de la classe pour mieux remédier aux difficultés d'apprentissage et conduire chaque élève à la maîtrise des compétences de base, dans le cadre du socle commun.

Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire. En 2015-2016, 98 écoles de l'académie proposaient ce dispositif (grâce à **103** postes dédiés).

Le dispositif sera encore étendu à la rentrée 2016. 90% des écoles élémentaires des réseaux d'éducation prioritaires de l'académie seront concernées.

	% de couverture des écoles élémentaires ou primaires en éducation prioritaire – Rentrée 2015	Prévision de % de couverture des écoles élémentaires ou primaires en éducation prioritaire - Rentrée 2016
Cher	45%	64%
Eure-et-Loir	68%	100%
Indre	100%	100%
Indre-et-Loire	100%	100%
Loir-et-Cher	50%	100%
Loiret	87%	87%
Académie	73%	90%

Mission et organisation des réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (Rased)

Pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires, les enseignants spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale des Rased remplissent une mission importante. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

La politique des Rased a été renouvelée en profondeur depuis la rentrée 2012. Après plusieurs années de réduction d'effectifs, les moyens humains affectés aux Rased ont été augmentés. Au total dans l'académie, près de **15 postes spécifiques ont été créés** entre les rentrées 2012 et 2015.

Le nouveau collège

La volonté de revoir l'organisation du collège est née d'un constat sans appel : les évaluations, nationales et internationales, démontrent que le collège aggravait les inégalités scolaires, particulièrement dans les disciplines fondamentales. C'est pourquoi la réforme du collège n'est guidée que par un impératif : assurer un même niveau d'exigence pour que tous les élèves acquièrent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, par une priorité centrale donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Chacune des mesures de cette réforme d'ensemble s'appuie sur des organisations initiées par des équipes pédagogiques, expérimentées sur le terrain depuis plusieurs années et qui ont fait leurs preuves.

En parallèle de la mise en oeuvre des nouveaux programmes, la nouvelle organisation du collège doit permettre à tous les élèves de mieux apprendre pour mieux réussir, en maîtrisant les savoirs fondamentaux et en développant les compétences nécessaires du monde actuel.

Renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux

26 heures hebdomadaires d'enseignements obligatoires de la 6^e à la 3^e

À chaque niveau du collège, les élèves ont désormais 26 heures hebdomadaires d'enseignements obligatoires. La réforme maintient l'ensemble des horaires disciplinaires et prévoit des temps d'accompagnement personnalisé pour s'assurer que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux. La LV2 voit ses horaires renforcés de 25 %.

Niveau	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Français	4,5	4,5	4,5	4
Mathématiques	4,5	3,5	3,5	3,5
Histoire – géographie -EMC	3	3	3	3,5
Langue vivante 1	4	3	3	3
Langue vivante 2	-	2,5	2,5	2,5
SVT	}	1,5	1,5	1,5
Physique – chimie		4	1,5	1,5
Technologie			1,5	1,5
EPS	4	3	3	3
Arts plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1	1
Total des enseignements obligatoires	26 h	26 h	26 h	26 h

Les enseignements pratiques interdisciplinaires

Les enseignements pratiques interdisciplinaires permettront aux élèves de mieux comprendre le sens de leurs apprentissages en les croisant, en les contextualisant et en les utilisant pour mener des projets concrets.

Chaque enseignement pratique interdisciplinaire s'inscrira dans une des huit thématiques suivantes :

- corps, santé, bien-être et sécurité ;
- culture et création artistiques ;
- transition écologique et développement durable ;
- information, communication, citoyenneté ;
- langues et cultures de l'Antiquité ;

- langues et cultures étrangères ou régionales ;
- monde économique et monde professionnel ;
- sciences, technologie et société.

Au moins deux thématiques différentes seront abordées chaque année, et au moins six thématiques différentes sur le cycle 4. Deux à trois heures y sont consacrées en cinquième, quatrième, troisième.

Chaque enseignement pratique interdisciplinaire mène à une réalisation concrète individuelle ou collective, et à une restitution sous forme d'une présentation orale lors du brevet des collèges.

Pour les élèves volontaires, des enseignements de complément, portant sur les langues et cultures de l'Antiquité, une langue et culture régionales ou encore la découverte professionnelle, peuvent s'ajouter aux enseignements obligatoires.

D'autres possibilités peuvent être offertes : chorale, association sportive, sections internationales, sections sportives, classes à horaires aménagés, LV2 anglais dès la 6e (si l'élève a suivi une autre langue que l'anglais en LV1), initiation à une langue régionale en classe de 6e, ateliers... selon les établissements et leurs projets.

L'évaluation de la scolarité obligatoire

Le livret scolaire unique du CP à la 3^{ème}

Aujourd'hui, les pratiques sur le territoire divergent, les documents communiqués aux parents sont extrêmement différents d'une école à une autre, parfois peu clairs. Le livret personnel de compétences, pourtant indispensable pour l'obtention du brevet, est tombé en désuétude du fait de son exceptionnelle complexité.

Le nouveau livret scolaire de l'école et du collège est un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis de leurs enfants et permettre ainsi une évaluation plus complète et exigeante. Suivant les recommandations de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves, ce nouveau livret sera désormais accessible en ligne afin que parents et élèves puissent en prendre connaissance.

L'application de saisie des notes et des appréciations.


À partir de 2016, les élèves n'auront qu'un seul document.

À la fin de chaque trimestre, un bulletin détaillant au recto, le niveau des élèves par matière et au verso, les appréciations générales et les projets menés.

Ce modèle national est construit sur un format identique du CP à la 3^e.

À la fin de chaque cycle (CE2, 6e, 3e), une fiche dressant un bilan global sur les 8 champs d'apprentissage du socle (langue française à l'oral et à l'écrit ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; représentations du monde et activité humaine ; langues étrangères et régionales ; systèmes naturels et systèmes techniques ; formation de la personne et du citoyen ; langages des arts et du corps ; méthodes et outils pour apprendre) grâce à un indicateur simple : maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne.

À la fin de la scolarité obligatoire, les parents disposeront d'un dossier simple d'une trentaine de bulletins.

 [Académie] [Collège] [Adresse] [Code postal] [Ville] [Téléphone] [Courriel]	7	6	5	4	3	Logo/Visuel de l'établissement
	7	6	5	4	3	
	4	5 ^e	4 ^e	3 ^e		
	Année scolaire [aaaa-aaaa] Bilan [trimestriel / semestriel] du cycle 4 - [1 ^{er} /2 ^e] [trimestre / semestre]					
[Prénom] [Nom] Né(e) le [jj/mm/aaaa] Professeur principal : [Civ] [Nom] Classe de 5 ^e						
Suivi des acquis scolaires de l'élève						
	Éléments du programme travaillés durant la période (connaissances/compléments)	Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles	Moyenne de l'élève	Moyenne de classe		
Français [Civ] [Non]	-					
Mathématiques [Civ] [Non]	-					
Histoire - Géographie / Enseignement moral et civique [Civ] [Non]	-					
Langue vivante 1 [Langue concernée] [Civ] [Non]	-					
Langue vivante 2 [Langue concernée] [Civ] [Non]	-					
Éducation physique et sportive [Civ] [Non]	-					
Arts plastiques [Civ] [Non]	-					
Éducation musicale [Civ] [Non]	-					
Sciences de la Vie et de la Terre [Civ] [Non]	-					
Technologie [Civ] [Non]	-					
Physique-Chimie [Civ] [Non]	-					
Enseignement(s) de complément [Autr / Langue et culture régionales] [Civ] [Non]	-					

Enseignements pratiques interdisciplinaires : projets réalisés et implication de l'élève	
[Résumé de l'EPi] [Thématique interdisciplinaire] [Civ-Non - Disc.]	
[Résumé de l'EPi] [Thématique interdisciplinaire] [Civ-Non - Disc./ Civ-Non - Disc.]	
Accompagnement personnalisé : actions réalisées et implication de l'élève	
[Résumé de l'acp] [Civ-Non - Disc.]	
[Résumé de l'acp] [Civ-Non - Disc.]	
Parcours éducatifs : projet(s) mis en oeuvre et implication de l'élève	
Parcours avérés :	
Parcours ciblés :	
Parcours d'éducation artistique et culturelle :	
Bilan de l'acquisition des connaissances et compétences	
Synthèse de l'évolution des acquis scolaires et conseils pour progresser :	
Communication avec la famille	
Vie scolaire (assiduité, ponctualité, respect du règlement intérieur, participation à la vie de l'établissement) :	Date, nom et signature du chef de l'établissement
Retards : [] Absences justifiées par les responsables légaux : [] demi-journées Absences non justifiées par les responsables légaux : [] demi-journées Nombre d'heures de cours manquées du fait de ces absences, justifiées ou non justifiées : [] heures(s)	
Visa de la famille	Date, nom et signature des responsables légaux

Le nouveau brevet

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) évolue à compter de la session 2017.

Les principales nouveautés du brevet

- La physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre et la technologie sont désormais évaluées lors d'une épreuve terminale.
- 8 heures d'épreuves écrites contre 7 heures aujourd'hui.
- Des épreuves écrites et orales rassemblées au cours de la dernière semaine du mois de juin.
- Une cérémonie républicaine de remise des diplômes aux élèves le premier mercredi de l'année scolaire suivant l'obtention du brevet.

Trois jours d'épreuves

Deux jours d'épreuves écrites :

Le premier jour : le français (3h) et l'histoire-géographie-enseignement moral et civique (2h)

- Un thème en fil rouge
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Un travail de rédaction et d'argumentation
- Une dictée

Le deuxième jour : une nouvelle épreuve écrite de 3 heures portant sur les programmes de mathématiques (2 heures) et de sciences expérimentales et de technologie (1 heure)

- Un thème en fil rouge
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.

Une nouvelle épreuve orale de 15 minutes (10 minutes d'exposé et 5 minutes d'entretien) :

- La maîtrise de la langue au cœur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points
- Des collégiens impliqués : l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen
- L'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter ; l'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet valent pour la moitié des points
- De nouvelles compétences évaluées, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie.

À partir de 2016	Actuellement
<p>Le contrôle continu représente 400 points.</p> <p>Chacun des 8 champs d'apprentissage du socle commun apporte un nombre de points à l'élève, arrêté lors du conseil de classe du 3^e trimestre de la classe de 3^e :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Maîtrise insuffisante (10 points) » Maîtrise fragile (20 points) » Maîtrise satisfaisante (35 points) » Très bonne maîtrise (50 points) 	<p>Le contrôle continu représente 200 points.</p> <p>On additionne les notes obtenues en contrôle continu tout au long de l'année en classe de 3^e dans l'ensemble des disciplines à l'exception de l'histoire-géographie : <i>français, mathématiques, LV1, LV2, SVT, physique-chimie, arts plastiques, musique, technologie, EPS.</i></p> <p>L'élève doit par ailleurs attester de sa maîtrise de l'ensemble des domaines du socle commun pour obtenir le diplôme national du brevet (livret personnel de compétences.)</p>
<p>Le contrôle final représente 300 points.</p> <ul style="list-style-type: none"> » Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points ; » Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points ; » L'épreuve orale est évaluée sur 100 points. 	<p>Le contrôle final représente 160 points.</p> <ul style="list-style-type: none"> » Le français sur 40 points ; » Les mathématiques sur 40 points ; » L'histoire-géographie-éducation civique sur 40 points ; » L'histoire des arts sur 40 points.
<p>L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.</p> <p>Il obtient la mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> » <i>assez bien</i> s'il cumule plus de 420 points, » <i>bien</i> s'il cumule plus de 490 points, » <i>très bien</i> s'il cumule plus de 560 points. 	<p>L'élève est reçu s'il cumule 180 points sur les 360 et s'il a obtenu la validation de la maîtrise des compétences du socle commun.</p> <p>Il obtient la mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> » <i>assez bien</i> s'il cumule plus de 216 points, » <i>bien</i> s'il cumule plus de 252 points, » <i>très bien</i> s'il cumule plus de 288 points.

Une cérémonie républicaine de remise des brevets

Le diplôme national du brevet met pour la première fois les élèves en situation d'examen. Il sanctionne la formation suivie tout au long de la scolarité à l'école et au collège. Véritable examen, il se déroule anonymement, porte sur les mêmes sujets nationaux, marque l'égalité de traitement entre tous les jeunes. Moment symbolique, il marque l'entrée dans une autre scolarité.

C'est pourquoi, une cérémonie républicaine de remise des diplômes du brevet sera désormais organisée à chaque rentrée pour les lauréats dans leur collège.

Cette cérémonie rassemblera la communauté éducative et les élus autour des élèves qui achèvent leur parcours scolaire commun. Elle permettra de dire le rôle essentiel de l'école dans la République

et de féliciter les élèves qui ont obtenu leur premier diplôme. Elle donnera à voir aux élèves qui les suivent au collège des modèles de réussite.

Le chantier de l'évaluation positive, une initiative académique confortée

« *Concilier l'évaluation par compétences et un usage raisonné de la note* », l'étude menée au cours de l'année 2014-2015, a été mise en place dans l'académie d'Orléans-Tours dans environ 70 établissements, dont 59 collèges. Elle s'est poursuivie en 2015-2016 dans 35 collèges et 5 lycées.

Au total environ 6000 élèves ont été concernés sur des niveaux de classe allant de la 6^{ème} à la seconde. L'étude des chercheurs s'est concentrée sur un seul niveau : celui de la classe de 3^{ème}.

Les premières conclusions des chercheurs, ont été présentées lors d'un séminaire vendredi 4 mars 2016 à Orléans, qui a rassemblé les professeurs et les chefs d'établissement ayant participé à l'expérimentation académique, ainsi que les corps d'inspection.

Pascal Huguet, directeur de recherche au CNRS, Céline Darnon, maître de conférences à l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand et membre du laboratoire de psychologie sociale et cognitive et Isabelle Régner, maître de conférences à Aix-Marseille Université et membre du laboratoire de psychologie cognitive, les trois chercheurs ont présenté les analyses et les premiers résultats.

Les résultats sont observés sur les Mathématiques.

- L'évaluation par compétences associée à un usage raisonné de la note permet de diviser par 2 l'écart de performance entre élèves de familles défavorisées et favorisées.

Rappelons que dans l'enquête PISA 2012, la France y apparaît comme le pays dans lequel l'influence de l'origine sociale des élèves sur leurs performances scolaires est la plus marquée.

Dans l'expérimentation, les élèves issus de familles favorisées voient leur performance sur l'épreuve de mathématiques du brevet augmenter. Les élèves de familles défavorisées augmentent eux aussi leur performance et dans des proportions plus importantes.

Tous les élèves tirent bénéfice de l'expérience et les inégalités sont fortement réduites.

Ces résultats sont obtenus de manière significative sous contrôle d'un protocole scientifique. Ils requièrent certaines conditions de mise en œuvre notamment une approche concertée des enseignants.

- L'évaluation améliore significativement la réussite des élèves de 3^{ème} au brevet à l'épreuve de mathématiques

L'expérience montre que tous les élèves tirent bénéfice d'une introduction de l'évaluation par compétences et d'un usage raisonné, et plus restrictif, de la note.

Les élèves moyens ainsi que les meilleurs élèves augmentent également leur réussite ce qui constitue un résultat moins communément accepté. Beaucoup avaient tendance à considérer que ce type d'évaluation permettait de soutenir les élèves en difficultés mais risquait de freiner la réussite des meilleurs.

En modifiant le rapport des élèves au savoir et en favorisant leur implication dans le travail scolaire, cette évaluation innovante a permis aux élèves de mieux apprendre et cette amélioration de leurs acquis a été confirmée sur l'épreuve de mathématiques.

UNE SCOLARITE OUVERTE SUR LE MONDE

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle est une composante essentielle de la culture commune portée par le socle commun de connaissance, de compétences et de culture qui entre en vigueur à la rentrée 2016.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) conduit au sein du projet d'établissement dans une démarche d'ouverture, est une préoccupation centrée sur l'élève.

Il est fondé sur la complémentarité entre les enseignements et les actions éducatives ; il s'appuie sur des conventions tant de portée académique que locale.

Corps d'inspection et conseillers pédagogiques, réseau des coordinateurs de la délégation académique pour l'éducation artistique et culturelle, référents culture dans les lycées, membres des conseils école-collège, personnels de la Drac Centre-Val de Loire, de structures culturelles et de collectivités partenaires doivent être autant d'appuis pour la concrétisation de parcours cohérents et progressifs pour les élèves, dans des démarches renouvelées. La convergence des actions autour du PEAC et des autres parcours éducatifs est encouragée dans les pratiques et activités.

Le réseau de coordination de la délégation artistique et culturelle se déploie dans chaque département, prenant en compte des domaines culturels multiples, de façon à impulser et accompagner la réussite des élèves sur tout le territoire.

Les équipes pédagogiques sont encouragées à diversifier leurs approches, à aller vers des pratiques innovantes (dossiers partagés avec la Cardie), à se saisir des ressources numériques dont, notamment, celles particulièrement riches des grands établissements culturels nationaux.

En 2016-2017 ce seront, entre autres actions :

- 52 ateliers artistiques qui fonctionneront, validés et soutenus en partenariat avec la Drac Centre-Val de Loire, et 17 ateliers de culture scientifique et technique suivis en partenariat avec Centre Sciences ;
- 20 cursus de classes à horaires aménagés dans les domaines des arts plastiques, du cinéma audiovisuel, de la danse, de la musique et du théâtre.
- la mise en œuvre de résidences d'artistes ;
- de plus en plus de projets de classes articulés autour d'une ouverture artistique et culturelle.

L'éducation au développement durable

L'éducation au développement durable, portée par l'ensemble du système éducatif.

Par les nouveaux programmes de l'école primaire et du collège

Les propositions du Conseil supérieur des programmes, qui ont fait l'objet d'une large consultation et sont en train d'être ajustées, intègrent pleinement les thèmes et les problématiques du développement durable dans l'ensemble des disciplines scolaires.

Avancée majeure : la réforme du collège permet par ailleurs la création de l'enseignement pratique interdisciplinaire « transition écologique et développement durable ». Cet enseignement comme les nouveaux programmes seront mis en œuvre à la rentrée 2016.

Par la formation des enseignants

La formation des enseignants prend en compte ces enjeux, notamment grâce au forum national de l'éducation au développement durable qui forme chaque année de nombreux enseignants, et au plan académique de formation, ainsi que par le travail effectué dans les Espé.

Par les projets d'école ou d'établissement scolaire

La ministre a pris un engagement fort : celui que d'ici 2020, toutes les écoles, tous les collèges et les lycées technologiques et professionnels intègrent le développement durable dans leur projet d'école ou d'établissement.

Chaque académie est par ailleurs invitée à doubler le nombre d'établissements labellisés en « démarche globale de développement durable » (« E3D »).

Une école, un coin nature

Dans les écoles primaires, des outils pédagogiques seront mis à disposition des écoles pour les aider à développer des coins nature (jardin pédagogique, hôtels à insectes, mares pédagogiques, etc.).

Dans l'académie, on recense **76 établissements labellisés « E3D »**.

Pour la quatrième année consécutive, les **rencontres académiques EDD** seront organisées au mois de décembre.

Le plan numérique académique

Lancé par le Président de la République en mai 2015, le plan numérique pour l'éducation a pour but de permettre aux enseignants et aux élèves de profiter de toutes les opportunités offertes par le numérique.

Sa mise en œuvre repose sur quatre piliers : la formation, les ressources, l'équipement et l'innovation.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, dans le cadre de l'appel à projet du plan numérique, les élèves de cinquième de seize collèges de l'académie ont été progressivement équipés d'une tablette numérique. Vingt-quatre autres collèges deviendront des « collèges numériques » pendant l'année scolaire 2016-2017. Ils ont été sélectionnés par la commission nationale dans le cadre de l'appel à projets 2016 « collèges numériques et innovation pédagogique ».

De même, cette année soixante-six écoles seront également équipées en complément des onze écoles déjà équipées.

Ces équipements sont financés pour moitié par les collectivités (départements ou communes) et par l'Etat.

Afin d'accompagner le développement des projets dans toutes les écoles, l'académie a acheté six classes mobiles (une par département). Elles seront mises à disposition des écoles qui ne bénéficieront pas encore du plan numérique.

Département	Collèges numériques			Total
	Appels à projets 2015	Appels à projets 2016	Collèges équipés hors appel à projet	
Cher	7	3	6	16
Eure-et-Loir	4		1	5
Indre	5	7	4	16
Indre-et-Loire		4	7	11
Loir-et-Cher			4	4
Loiret		10	9	19
Académie	16	24	31	71

Département	Écoles numériques		Total
	Appels à projets 2015	Appels à projets 2016	
Cher	7	9	16
Eure-et-Loir		17	17
Indre	4	13	17
Indre-et-Loire		2	2
Loir-et-Cher		13	13
Loiret		12	12
Académie	11	66	77

En complément, les collèges et écoles bénéficient d'une dotation financière leur permettant d'acquérir des ressources numériques.

Des programmes adaptés

Dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, comme dans les nouveaux programmes de l'école et du collège, les connaissances et compétences numériques sont renforcées. L'éducation aux médias et à l'information fait l'objet d'un programme spécifique pour le cycle 4, l'enseignement de l'informatique (codage, algorithmique) est introduit au collège et une sensibilisation au code est proposée à l'école primaire.

Les enseignements numériques sont également renforcés au lycée avec un enseignement facultatif d'« informatique et création numérique » (ICN) proposé en seconde générale et technologique comme enseignement d'exploration, en classe de première des séries générales (S, ES et L) à la rentrée 2016 et en classe terminale des séries ES et L à la rentrée 2017.

Une nouvelle « attestation de compétences numériques », en cours de préparation pour la rentrée 2016 pour le cycle 4, permettra d'évaluer les compétences inscrites dans les nouveaux programmes en matière de culture numérique et d'usages responsables d'Internet ; elle remplacera ainsi le B2i (brevet informatique et Internet) des écoles et des collèges.

Dans l'académie Orléans-Tours, **31 lycées** proposeront l'enseignement d'exploration ICN en classe de seconde et deux lycées expérimenteront l'option facultative en classe de première.

La formation

La formation des enseignants aux usages pédagogiques du numérique se poursuivra en 2016-2017. Elle concernera tous les enseignants. De plus, les collèges et écoles numériques bénéficieront d'un accompagnement spécifique.

Les cadres, inspecteurs et chefs d'établissement, bénéficieront également de formations au numérique.

Les ressources numériques

À partir de la rentrée 2016 des « banques de ressources numériques pour l'École » seront gratuitement mises à disposition de l'ensemble des enseignants et des élèves des cycles 3 et 4. Ce sont des contenus et services associés couvrant les cycles 3 et 4 pour les enseignements disciplinaires : Français, Mathématiques, Histoire Géographie, Sciences, Langues vivantes étrangères (anglais, allemand, espagnol). Ces ressources numériques sont multimédia, enrichies, interactives et ont des objectifs d'apprentissage variés.

Elles permettront d'enrichir l'enseignement disciplinaire, le travail en équipe pédagogique et la réalisation de projets interdisciplinaires dans le respect de l'acquisition des connaissances et des compétences définies dans les programmes.

<http://ecolenumerique.education.gouv.fr/brne/>

Le site Eduthèque qui compte désormais 110 000 enseignants inscrits propose des ressources pédagogiques issues de plus de 25 grands établissements publics scientifiques et culturels.

Le portail Myriaé, lancé en septembre 2016, permet de présenter toutes les ressources pour les enseignants, qu'elles viennent des éditeurs, des producteurs de ressources, des différents sites de l'éducation nationale ou des enseignants eux-mêmes. Proposé par Canopé, ce portail permet d'accompagner les enseignants.

Dans le premier degré, le portail « Prim à bord », est un outil de communication sur le numérique à l'école et d'acculturation par et au numérique. C'est un espace de valorisation des usages avec le numérique et de mutualisation de l'offre numérique à l'échelle académique et nationale.

Par ailleurs, le site académique « vie numérique » http://www.ac-orleans-tours.fr/vie_numerique/ permet de repérer, partager les ressources ainsi que l'avancement des projets numériques menés dans les 6 départements.

Les langues vivantes

Un apprentissage plus précoce : la LV1 dès le CP, la LV2 dès la 5e

À partir de la rentrée 2016 la première langue vivante est désormais apprise dès le cours préparatoire et la deuxième langue vivante dès la classe de 5e. L'introduction de l'apprentissage d'une première langue vivante dès le cours préparatoire et le maintien des horaires de la langue vivante 1 au collège augmentent l'exposition des élèves à cette langue sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. La première langue vivante dès le cours préparatoire, représente 54 heures de plus de langue vivante 1 au cours de la scolarité obligatoire.

L'apprentissage par tous les élèves d'une deuxième langue vivante dès la classe de 5e se fait à raison de deux heures et demi hebdomadaires de la 5e à la 3e, soit 54 heures de plus de langue vivante 2 au cours de la scolarité au collège par rapport à la situation actuelle.

Par ailleurs, la nouvelle organisation des enseignements au collège offrira à tous les élèves la possibilité d'un véritable renforcement linguistique avec la présence des langues vivantes, étrangères et régionales, dans les enseignements pratiques interdisciplinaires.

Une offre linguistique riche, favorisant la continuité des apprentissages des élèves

Les nouveaux programmes d'enseignement de langues vivantes, qui entrent en vigueur à la rentrée 2016, permettent de concevoir plus aisément un enseignement progressif.

L'offre de formation en langues vivantes est définie dans le cadre des cartes académiques des langues vivantes. La carte des langues vivantes assure, désormais, dans chaque académie, une continuité de l'apprentissage entre le primaire et le collège, avec pour objectif le développement de la diversité linguistique, notamment en faveur de l'allemand.

Une carte de géolocalisation de l'offre de langues vivantes des collèges est désormais disponible sur le site de l'Onisep : <http://www.onisep.fr/Parents/Cartographie-des-principales-langues-vivantes-enseignes-au-college-a-la-rentree-2016>

Cette carte donne accès, pour chaque académie, à l'offre de formation en langues vivantes des collèges, avec une possibilité d'entrée par six langues (anglais, allemand, italien, portugais, espagnol, chinois).

L'évolution des Elco

Les enseignements de langue et de culture d'origine (Elco) évoluent vers un dispositif inspiré des sections internationales existant dans le premier degré. Désormais, l'apprentissage de ces langues sera offert dans le cadre d'enseignements internationaux de langues étrangères (Eile), facultatifs et ouverts à tous les élèves volontaires des écoles les proposant à partir de la classe de CE1, à raison d'1 heure 30 chaque semaine, en plus des 24 heures hebdomadaires. Les compétences acquises par les élèves seront systématiquement évaluées.

L'enseignement sera assuré par des enseignants mis à disposition par les pays partenaires et parlant parfaitement le français. L'attention portée à la qualité des enseignements sera renforcée. S'ils le souhaitent, les élèves auront la possibilité d'approfondir leur apprentissage de ces langues au collège dans le cadre des enseignements de langues vivantes de droit commun.

Ainsi, à la rentrée 2016, dans l'académie, les dispositifs ELCO Portugais évoluent vers des classes à vocation internationale, ce qui permettra d'intégrer pleinement le portugais dans l'enseignement des langues vivantes étrangères et d'accueillir (dans la limite des places disponibles) tous les élèves qui souhaitent apprendre cette langue. Une expérimentation identique va être menée avec **l'arabe marocain** avec un objectif de généralisation à la rentrée 2017. Deux départements sont concernés par cette expérimentation : le Loiret et le Loir-et-Cher.

Cette évolution s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique linguistique cohérente et diversifiée mise en œuvre dans la carte académique des langues.

La mobilité internationale des élèves

Le développement de la mobilité des élèves et la volonté de renforcer et de diversifier l'enseignement des langues et des cultures sont les objectifs premiers de la politique académique d'ouverture à l'international. En 2015-2016, un nouveau record a été enregistré : 685 voyages scolaires organisés à l'étranger. Parmi eux : 209 au Royaume-Uni, 147 en Espagne, 130 en Allemagne, 70 en Italie, 21 en Pologne, 9 aux Etats-Unis, ... Un quart des mobilités collectives est effectué dans le cadre de partenariats scolaires.

La mobilité des élèves revêt des formes diverses : elle peut être individuelle ou collective, brève ou longue ; elle recouvre les échanges, les voyages de classes, les périodes de scolarité à l'étranger, les stages ou périodes de formation en entreprises à l'étranger, ...

Les acquis obtenus à l'occasion d'une mobilité sont désormais pris en compte dans la délivrance du baccalauréat professionnel, en permettant qu'une partie de la période obligatoire de formation en milieu professionnel soit réalisée dans une entreprise d'un pays membre de l'Union européenne et en créant une unité facultative de mobilité.

L'académie d'Orléans-Tours encourage le développement de partenariats éducatifs et culturels avec des établissements à l'étranger. Les accords académiques signés ces dernières années, tels que celui avec le Kansas signé en mars 2013, celui avec la Province du Hunan signé en novembre 2014, celui avec la Catalogne signé en 2011 ou encore celui avec le Land de Saxe-Anhalt re-signé en décembre 2014, facilite la recherche de partenaires.

71,7% des lycées et 44,4% des collèges possèdent en 2016 au moins un partenariat actif avec un établissement à l'étranger avec lequel ils ont réalisé régulièrement au cours des deux dernières années des activités éducatives.

Le programme européen Erasmus + (2014-2020) offre de réelles opportunités de financement des projets inscrits dans le cadre de partenariats scolaires.

La politique académique favorise les projets d'échanges menés à distance et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication afin d'offrir à tous les établissements, grâce au numérique, les mêmes opportunités d'ouverture à l'international. Des écoles et des établissements de l'académie expérimentent l'usage d'outils numériques dans le cadre de projets menés en partenariat avec des établissements étrangers en Europe mais également en Chine, aux Etats-Unis, au Maroc, en Australie, etc... Les équipes d'enseignants sont suivies et accompagnées par la DAREIC, la cellule innovation et les corps d'inspection 1er et 2nd degré.

On enregistre 148 partenariats avec des établissements allemands, 55 avec des espagnols, 27 avec des britanniques, 22 avec des étasuniens, 18 avec des italiens, 15 avec des chinois, 10 avec des polonais, 7 avec des danois, 7 avec des néerlandais, ...

D'ici 2017, tous les établissements de l'académie sont invités à nouer au moins un partenariat avec un établissement scolaire à l'étranger et engager des activités conjointes.

UNE ECOLE PLUS JUSTE

L'école inclusive

L'école inclusive inscrite dans la loi découle du principe non discutable selon lequel tout enfant est éduicable et qu'il revient à l'institution scolaire de le doter des compétences nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu est d'éviter les processus de marginalisation et stigmatisation des élèves à besoins particuliers en ne leur proposant qu'une juxtaposition de dispositifs d'aide. La scolarisation est pensée selon une approche globale de l'élève favorisant simultanément la prise en compte des besoins spécifiques et la volonté d'inclure et d'intégrer. Un séminaire académique sur la grande difficulté scolaire est d'ores et déjà programmé pour l'automne de façon à réaffirmer les pistes à mettre en œuvre pour la période à venir.

L'effort académique réalisé pour développer les Ulis écoles, Ulis collèges et Ulis lycées a permis un meilleur maillage territorial sachant que cette logique sera poursuivie.

A ce titre, il est à souligner **l'ouverture pour cette rentrée de trois nouvelles unités d'enseignement en maternelle pour enfants avec autisme** ou autres troubles envahissants du développement, lesquelles seront accueillies

- Dans le **Cher**, à Bourges, école maternelle Maryse Bastier,
- Dans l'**Eure-et-Loir**, à Chartres, école maternelle les Cytises,
- Dans l'**Indre**, à Châteauroux, école maternelle Jean Zay.

Chaque département de l'académie compte désormais une unité d'enseignement de ce type, conformément au cahier des charges défini au niveau national dans le 3^{ème} plan autisme 2013-2017 (action 5).

En 2015-2016, l'académie scolarisait 9 724 élèves en situation de handicap, soit 5 513 élèves dans le premier degré et 4 211 dans le second degré.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution depuis 2005
1er degré	3211	3784	3930	4146	4400	4493	4756	4980	5130	5341	5513	+71,69%
2nd degré	1510	1690	2123	2494	2634	2961	3375	3563	3755	3900	4211	+178,87%
Total Acad	4721	5474	6053	6640	7034	7454	8131	8543	8885	9241	9724	+105,97%

L'académie a scolarisé de manière progressive et régulière les élèves handicapés depuis la mise en application de la loi 2005-102 du 11 février 2005.

Depuis la rentrée de septembre 2005, cette croissance est de 71,69% dans le premier degré, 178,87% dans le second degré, soit **une progression de 105,97%** en moyenne sur l'ensemble.

En 2015-2016, 42 % des élèves handicapés du 1^{er} degré bénéficiaient d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire. Ce pourcentage était de 21% dans le second degré.

63 % des élèves handicapés étaient scolarisés individuellement. Cette proportion était de 62 % dans le premier degré et de 64% dans le second degré.

Dans le premier degré, 88 % des élèves handicapés étaient scolarisés à temps complet. Dans le second degré ce taux s'élevait à 96 %.

On comptait en 2015-2016 :

- 190 dispositifs Ulis écoles
- 117 dispositifs Ulis collèges,
- 21 dispositifs Ulis lycées.

15 nouveaux dispositifs seront ouverts à la rentrée 2016 :

- 3 dispositifs Ulis écoles (2 dans l'Indre-et-Loire, 1 dans le Loiret),
- 7 dispositifs Ulis collèges (1 dans l'Eure-et-Loir, 2 dans l'Indre, 1 dans l'Indre-et-Loire, 3 dans le Loiret),
- 5 dispositifs Ulis lycées (1 dans le Cher, 2 dans l'Indre-et-Loire, 1 dans le Loir-et-Cher, 1 dans le Loiret).

Aussi, **193 Ulis écoles, 124 Ulis collèges et 26 Ulis lycées** accueilleront désormais les élèves aux besoins spécifiques.

La lutte contre le décrochage scolaire

Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'École. Le ministère chargé de l'éducation nationale s'est fixé deux objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché

Prévenir le décrochage scolaire et faciliter le retour en formation des jeunes ayant décroché

Depuis le 1er septembre 2015, une **Délégation Académique Du Décrochage à l'Insertion (DADDI)** a vocation à être l'interface avec les autres services académiques et l'ensemble des partenaires inter-institutionnels mobilisés sur cette problématique.

Grâce à l'action coordonnée de l'ensemble des partenaires externes et des acteurs de la communauté éducative, il est observé une diminution significative du taux de jeunes de plus de 16 ans sortis du système scolaire et identifiés en situation de décrochage : 6,0 % en mars 2016 contre 10,8% en octobre 2011. Ainsi en 5 ans, le nombre de jeunes potentiellement décrocheurs est passé de 8 615 à 5 344 jeunes.

Pour renforcer et amplifier ces résultats, les actions phares et les dispositifs spécifiques de repérage et d'accueil des jeunes sans qualification seront reconduits au cours de la nouvelle année scolaire :

- **Le suivi de rentrée et l'organisation des entretiens de situation.**
A la rentrée, les élèves qui n'ont pas pu trouver un établissement pour mettre en œuvre leur projet sont sollicités pour bénéficier d'un entretien avec un conseiller d'orientation-psychologue. Cet entretien est organisé sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit aboutir à une proposition de parcours en adéquation avec les besoins, les attentes du jeune et les perspectives réelles d'insertion.
- L'opération partenariale « **Assure ta rentrée !** » sera à nouveau mise en œuvre en 2016. Grâce à la mobilisation des acteurs du SPRO, elle permet d'accompagner les jeunes sans solution après la rentrée, vers un retour en formation initiale ou une insertion professionnelle.
- Les **20 plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)** assurent le repérage, la prise en charge et le suivi des jeunes décrocheurs en lien avec « Assure ta rentrée ! » et les campagnes successives du SIEI. Leur coordination par un binôme (Dir. CIO et Dir. ML) et avec l'aide des assistants PSAD, permet de consolider le partenariat au niveau local.
- Le projet régional « **Assure ton Avenir** » s'appuie sur les actions suivantes :
 - Les dispositifs « Assure ton Année » construits en lien avec les Greta avec comme objectif pour les jeunes, un accès à une qualification professionnelle.
 - Le dispositif de type Micro Lycée d'Orléans (du lycée Benjamin Franklin) s'adresse à des jeunes sortants de LGT après deux échecs au baccalauréat et à des décrocheurs de premières.
- Les **dispositifs spécifiques de remobilisation** ou de re-préparation au diplôme de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, offrent chaque année des solutions individualisées à près de 1 000 jeunes éloignés de la qualification.
- Les référents décrochage sont chargés de mettre en œuvre et de coordonner les actions de prévention menées dans les établissements scolaires, au sein des Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS).
- La **semaine de la persévérance scolaire** qui permet de valoriser le travail réalisé dans les établissements scolaires en matière de prévention sera reconduite cette année.

La création du parcours éducatif de santé

Inscrit dans la loi de la refondation de l'École de la République, réaffirmé par la loi de modernisation de notre système de santé, le parcours éducatif de santé (PES) pour tous les élèves, de la maternelle au lycée, est mis en oeuvre à la rentrée. Il prépare les élèves à prendre soin d'eux-mêmes et des autres.

Le PES est structuré autour de trois axes :

- l'éducation à la santé, qui permet de s'appuyer sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les enseignements disciplinaires et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ;
- la prévention, qui renvoie aux risques et situations auxquels sont confrontés les enfants et adolescents en fonction de leur âge (conduites addictives, alimentation, activité physique, éducation à la sexualité, violences sexistes et sexuelles, etc.) ;
- la protection, pour créer un environnement favorable au bien-être de tous, grâce à des ressources disponibles comme les visites de santé (médicale et de dépistage).

UNE ECOLE AU CŒUR DE LA REPUBLIQUE

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République

La rentrée 2016 est marquée par la mise en œuvre du **parcours citoyen**, vecteur de l'apprentissage de la citoyenneté et de la transmission des valeurs de la République. Il s'étend sur l'ensemble de la scolarité. Pendant la plus grande durée de ce parcours, l'élève est un citoyen en devenir qui prend progressivement conscience de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités. Il expérimente au contact des autres ses capacités à agir et à collaborer, les exerce et les améliore à l'occasion de différentes activités. Le parcours permet aussi à l'élève d'apprendre à accepter la diversité des opinions ainsi que les désaccords, en privilégiant l'écoute et le débat. Il lui donne les moyens d'adopter un comportement réfléchi et responsable et de développer son esprit critique.

Le parcours citoyen, construit par l'ensemble de la communauté éducative au sein de l'établissement scolaire, est adossé à l'Enseignement Moral et Civique, installé depuis la rentrée 2015, mais aussi aux autres programmes d'enseignement. **L'Education aux médias et à l'information (EMI)**, mise en œuvre au cycle 4 contribue également à la construction du parcours citoyen, ainsi que les journées et actions éducatives dédiées.

Le parcours citoyen et l'EMI permettent tout particulièrement de développer une pédagogie de projet et de favoriser un travail en commun chez les élèves, moyen de mettre en pratique le « vivre ensemble » par le biais du « travailler ensemble ». Les travaux les plus remarquables pourront être valorisés sur le site académique.

Les réservistes de la **Réserve citoyenne** de l'Education nationale pourront être sollicités dans ce cadre. L'académie d'Orléans-Tours compte 237 réservistes.

La **formation des enseignants** sur les valeurs de la République et leur transmission se poursuivra tout au long de l'année, axée plus particulièrement sur la mise en œuvre du parcours citoyen. Lors de la Semaine contre le racisme et l'antisémitisme, aura lieu une journée académique de formation, organisée en partenariat avec le projet Aladin, www.projetaladin.org sur le thème « Connaître l'histoire des cultures et relations judéo-musulmanes pour la mobilisation contre le racisme et l'antisémitisme ».

Concours "Découvrons notre constitution"

Le ministère chargé de l'Éducation nationale et le Conseil constitutionnel organisent, à partir de l'année scolaire 2016-2017, un concours intitulé "Découvrons notre constitution". L'objectif est de permettre aux élèves d'appréhender, par une réflexion et un travail collectifs, les grands principes sur lesquels est fondée notre République. Le concours est ouvert aux élèves de cycle 3 (CM1, CM2 et sixième) des écoles et collèges publics et privés sous contrat. Il sera également ouvert à partir des années suivantes aux classes du cycle 4. Les écoles et établissements ont jusqu'au vendredi 20 janvier 2017 pour transmettre leur dossier de candidature à leur académie.

La lutte contre le harcèlement scolaire

Le harcèlement entre élèves était jusque récemment un sujet tabou. Fortement mobilisé, le ministère a développé une politique articulée autour de 4 axes : sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge.

Les avancées sont réelles mais pour faire prendre conscience à l'ensemble de la société de l'importance de repérer et résoudre les situations de harcèlement, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a décidé de créer une journée nationale pour dire « Non au harcèlement ».

La deuxième journée nationale est programmée le 3 novembre 2016. Elle portera plus particulièrement sur les cyberviolences.

Le **prix « Non au Harcèlement »** (dont le collège de Sancergues a été lauréat national l'an passé) est reconduit. Il encourage la création de support de prévention du harcèlement par les élèves eux-mêmes dans le cadre de projets pédagogiques.

L'important travail engagé sur le territoire académique pour lutter contre le harcèlement s'appuie comme les années précédentes sur le réseau des référents académique et départementaux mais aussi sur la mobilisation des élèves eux-mêmes.

L'académie avec l'appui du ministère forme depuis trois ans « des ambassadeurs harcèlement lycéens » volontaires, chargés d'accompagner la prévention du phénomène auprès de leurs pairs dans le cadre de projets d'initiative locale.

424 ambassadeurs ont été formés depuis trois ans, dont 159 en 2015-2016. Il y a eu trois sessions de formation, animées conjointement par la proviseure vie scolaire (référente académique harcèlement), le délégué académique à la vie lycéenne et les responsables académiques des équipes mobiles de sécurité.

Cette année encore, des sessions de formations seront proposées à tous les lycéens, sur la base du volontariat.

L'engagement des élèves

Généralisation des conseils de vie collégienne (CVC)

Le CVC, instance de dialogue et de participation, il constitue un espace pour formuler des propositions sur l'organisation de la scolarité (projet d'établissement, RI, équipement, restauration ...), sur l'organisation du travail personnel des élèves et sur bien d'autres domaines tels que les échanges linguistiques et culturels, les parcours etc...

Il favorise le bien-être et améliore le climat scolaire, il renforce le sentiment d'appartenance à l'établissement.

Une enquête menée auprès des 231 collèges de l'académie montre que : 43 collèges ont déjà un CVC (19 %), et 47 sont en projet.

Il y a :

- 5 à 48 collégiens par CVC (moyenne : 16)
- 1 à 10 adultes par CVC (moyenne 5)
- Un CPE ou un délégué-élève l'anime, le principal ou l'adjoint ou un CPE le préside.
- 1 à 8 réunions par année scolaire (moyenne : 4)

Le décret propose un cadre souple et peu restrictif, précisé par une circulaire:

- « *le conseil de la vie collégienne est composé de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels dont un personnel enseignant et d'au moins un représentant des parents d'élèves.* »
- « *Le conseil d'administration fixe par une délibération la composition, les modalités d'élection ou de désignation des membres ainsi que les modalités de fonctionnement du conseil* »

Les prérogatives du CVC sont inspirées de celles du CVL.

Evolution du mode de désignation des représentants lycéens au conseil d'administration

Pour donner plus de force à la parole des élus au **Conseil de Vie Lycéenne**, renforcer leur place au sein de l'établissement et assurer la liaison entre les réflexions engagées au sein du CVL et du CA, **les représentants lycéens au CA seront élus parmi les membres (titulaires ou suppléants) du CVL** par l'assemblée générale des délégués de classe et des délégués pour la vie lycéenne. Les classes post-baccalauréat demeurent représentées par un représentant désigné par et parmi les délégués de ces classes.

Maison des lycéens

Tous les lycées doivent être dotés d'une Maison Des Lycéens qui se substitue au foyer socioéducatif et hérite de l'ensemble de ses actifs. Son conseil d'administration doit être composé exclusivement de lycéens, le support des adultes, toujours nécessaire ne doit en aucun cas prendre la forme d'une présence statutaire au sein de l'association.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, **80%** des établissements ont une Maison Des Lycéens. Cette association loi 1901 est, la plupart du temps, gérée entièrement par les élèves. Le lycée Alain Fournier

de Bourges a accueilli l'an dernier les premières rencontres inter-MDL, organisées par la Fédération des Maisons Des Lycéens (FMDL).

Un média dans chaque lycée

Les acteurs de la vie lycéenne sont à solliciter en premier lieu, pour permettre la réalisation de l'objectif de doter chaque établissement d'au moins un média lycéen (journal, radio, web TV...)

Ces médias peuvent être créés à l'initiative d'un groupe d'élèves, du conseil de la vie lycéenne ou dans le cadre d'un projet pédagogique. Composante essentielle du parcours citoyen, ils permettent aux élèves de s'éduquer aux médias et à l'information, de développer leur esprit critique et leur capacité d'initiative, de s'ouvrir au débat contradictoire et aux différences d'opinions. Les lycéens - majeurs ou mineurs - doivent être encouragés dans leur apprentissage de la responsabilité de publication, qu'ils tendent à assumer pleinement.

Calendrier de la vie lycéenne

- Rencontre des référents vie lycéenne : 13 et 15 septembre 2016,
- Semaines de l'engagement : 19 au 30 septembre 2016,
- Élections CVL : jeudi 6 octobre 2016,
- Inter CVL de préparation aux élections des CAVL : mardi 11, jeudi 13 et mardi 18 octobre 2016 suivant les départements,
- Dépôt de candidature pour le CAVL : jeudi 27 octobre au plus tard, (cachet de la poste faisant foi),
- Élections CAVL : jeudi 17 novembre 2016,
- Séminaires CAVL : 30 novembre et 1^{er} décembre 2016, 1er et 2 février 2017, 29 et 30 mars 2017, (dates indicatives).
- Semaine de la Flac : du 3 au 7 avril 2017.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Orientation choisie et parcours Avenir

Amplifier la mise en œuvre du parcours Avenir dans tous les collèges et lycées

Pour faire face à un monde professionnel en constante évolution, les élèves ont besoin d'acquérir les repères essentiels qui leur permettront de se familiariser progressivement avec l'environnement socio-économique qui les entoure afin de devenir acteur dans la société. Il doit permettre d'initier une démarche d'orientation active et choisie, contribuant ainsi à la réussite scolaire et à l'élévation du niveau d'ambition sociale et professionnelle de chacun.

Le parcours s'adresse à tous les élèves de l'enseignement secondaire de la classe de sixième à la classe de terminale.

Il s'articule avec la réforme du collège et la mise en œuvre des « EPI » (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) du monde économique et professionnel.

Le parcours Avenir est un ensemble d'activités cohérentes et progressives, menées dans le cadre des enseignements (disciplinaires et interdisciplinaires), de temps spécifiques d'accompagnement (accompagnement personnalisé, entretien d'orientation, conseil d'orientation anticipé) ou encore de séquences de découverte ou de formation en milieu professionnel. Il prend en compte les besoins particuliers de chaque élève, notamment ceux en situation de handicap.

Le parcours poursuit les objectifs suivants :

- découvrir le monde économique et professionnel ;
- développer le sens de l'engagement et de l'initiative ;
- élaborer un projet d'orientation, scolaire et professionnel.

Le parcours Avenir va être renforcé à partir de la rentrée 2016 par plusieurs leviers dont l'application Folios pour consigner et conserver les expériences vécues dans un espace numérique individuel pour chaque élève.

Stimuler l'ambition scolaire des élèves et lutter contre l'autocensure

Favoriser une orientation choisie par les élèves passe également par la lutte contre l'autocensure et la stimulation de l'ambition pour poursuivre des études. C'est par exemple l'objectif du dispositif « meilleurs bacheliers » et des nouveaux parcours d'excellence.

Lancés à la rentrée 2016 dans les collèges Rep+, dès la classe de 3^{ème}, les parcours d'excellence permettront aux élèves volontaires de bénéficier d'un accompagnement spécifique jusqu'au baccalauréat.

Le dispositif « meilleurs bacheliers » permet aux 10% des meilleurs bacheliers par filière de chaque lycée de bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un droit d'accès dans une formation sélective publique de l'enseignement supérieur. A cette rentrée, **21 jeunes** de l'académie ayant participé intégreront ainsi une formation sélective.

L'enseignement professionnel

De nouvelles mesures destinées à l'ensemble des lycées professionnels à la rentrée 2016.

Quatre mesures principales qui visent à mieux préparer les élèves de seconde professionnelle et de première année de CAP à leur parcours dans l'enseignement professionnel.

- Accueillir les élèves afin de favoriser leur intégration et marquer leur entrée dans la voie professionnelle.

Dès le début de l'année scolaire, **une période spécifique d'accueil et d'intégration** sera organisée par l'équipe pédagogique. Cet accueil pourra associer les parents et les professionnels des

entreprises partenaires de l'établissement qui contribuent tout le long du cursus de l'élève à sa formation. Il s'agit de favoriser la projection de l'élève dans son futur métier et d'accéder à une meilleure connaissance des environnements professionnels.

Il s'agit également pour les équipes pédagogiques de prendre connaissance des élèves, de leurs acquis et de leur motivation afin d'affiner le projet pédagogique de l'équipe et de consolider les acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Au programme : visites de classes en entreprises, entretiens avec des professionnels, projections de films, travaux pratiques et visites des ateliers en établissements mais aussi des activités sportives et culturelles pour construire le collectif de classe. Ces moments construits par les équipes permettent aux élèves d'appréhender la richesse des univers de formation dans lesquels ils évolueront durant les deux ou trois années de leur cycle de formation.

- Rendre les choix d'orientation plus réversibles pour confirmer, consolider ou ajuster le projet du jeune, élément déterminant pour sa réussite et sa persévérance scolaire.

Une **période de consolidation de l'orientation** est créée dès cette rentrée 2016 pour tous les élèves qui entrent en seconde professionnelle et en première année de CAP. Cette période prendra appui sur la période d'accueil qui permet aux équipes de mieux connaître les acquis des élèves ainsi que leurs motivations.

Un(e) élève qui s'est manifestement trompé(e) d'orientation pourra, jusqu'aux vacances de la Toussaint, sur proposition de l'équipe pédagogique et avec l'accord de l'élève et de sa famille, changer d'orientation.

Ainsi, les élèves ayant débuté leur formation en septembre pourront changer de spécialité professionnelle, ou de voie d'orientation en rejoignant la voie générale et technologique s'il s'avère que la formation qu'ils suivent ne leur correspond pas. Ces ajustements se limiteront à la correction des erreurs manifestes d'orientation vers la voie professionnelle.

A l'issue de cette période, l'application nationale Affelnet permettra d'identifier les places vacantes et d'exprimer d'éventuels nouveaux vœux d'orientation. Toutes les formations de seconde professionnelle, de première année de CAP et de seconde générale et technologique, pourront être intégrées dans Affelnet en tant que formations d'accueil (sous réserve qu'elles disposent de places disponibles).

- Mieux préparer l'élève aux périodes de formation en milieu professionnel

Le principe de la formation professionnelle est fondé sur une pédagogie qui allie périodes de formation dans le lycée et périodes de formation dans l'entreprise. L'élève passe d'un environnement scolaire à un environnement professionnel où les relations sociales et de travail diffèrent. Une phase de préparation est donc nécessaire

Une **préparation à l'arrivée en milieu professionnel sera donc élaborée** par l'équipe pédagogique dès la rentrée 2016. Il s'agit de faciliter l'intégration de l'élève dans une organisation et dans une équipe de travail, en identifiant les attendus du monde professionnel et en prenant connaissance et en respectant les règles internes indispensables, notamment de sécurité.

Cette préparation se déroule au lycée avant la première période de formation en milieu professionnel et/ou pendant celle-ci et associe autant que faire se peut l'équipe pédagogique et l'organisme d'accueil (en particulier les tuteurs en entreprise).

- Alléger la pression certificative sur l'année de seconde et donner plus de temps aux apprentissages du jeune

Dès cette rentrée, **il est mis fin à toute évaluation certificative en classe de seconde professionnelle**. Ces évaluations qui comptent pour la délivrance du diplôme intermédiaire seront reportées à la deuxième année de formation.

Par ailleurs, pour mieux anticiper la transition entre le collège et le lycée professionnel, en particulier pour mieux faire connaître la pédagogie de l'alternance, des jumelages seront progressivement mis en place tout au long de l'année entre collèges d'une part et lycées professionnels et CFA d'autre part. Ces jumelages visent à mieux informer les jeunes sur l'offre pédagogique au lycée professionnel ou en CFA, afin de mieux éclairer le choix des élèves et de leurs parents et de mieux assurer la continuité pédagogique par une connaissance des attendus et contenus de formation.

Et toujours

La poursuite de la préparation des élèves de terminale professionnelle à l'entrée en section de Technicien Supérieur.

Devant l'augmentation des effectifs scolaires engagés dans l'enseignement professionnel, l'académie poursuit son effort de préparation des élèves à l'entrée dans le supérieur en développant un protocole pédagogique qui facilite leur adaptation aux exigences de l'enseignement supérieur court. Cette politique est soutenue par l'ouverture de BTS, implantés dans les lycées professionnels et dans des spécialités adaptées à l'accueil des bacheliers professionnels.

Les campus des métiers et des qualifications

Amorcés par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, les campus sont la traduction pratique de la volonté conjointe des recteurs d'académie et des présidents de conseils régionaux de créer des pôles d'excellence offrant une large gamme de formations professionnelles afin de mieux adapter l'offre aux besoins, d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et technologiques. Les campus des métiers et des qualifications s'inscrivent ainsi dans une stratégie coordonnée d'aménagement et de développement économique des territoires.

Déjà deux campus labellisés dans l'académie :

- **Mécatronique, Matériaux Intelligents, Capteurs & Objets connectés (MMICO)** : labellisé en 2014, ce campus présente des liens directs avec les entreprises de l'aéronautique et de la défense, plus largement de la productique. Il couvre l'est et le sud de la région.
- **Campus des Industries Cosmétique & Pharmaceutique (CICP)** : labellisé en 2015, ce campus fédère les clusters et pôle de compétitivité liés aux métiers de la chimie et de la biologie dans l'univers industriel du cosmétique et de la pharmacie. Il couvre principalement les départements de l'ouest et le Loiret ouest.

En cours :

- **Campus Ecotourisme, naturel et culturel** : ce campus présenterait l'intérêt de travailler sur le lien éducation-formation professionnelle-entreprises dans les domaines du tourisme, de la gastronomie, de l'aménagement des paysages fluviaux comme patrimoine immatériel à fort potentiel de développement technique et économique. Il couvre principalement le sud, l'ouest de la région et l'axe ligérien.

En projet :

- **Campus Agriculture et numérique** : ce campus présenterait l'intérêt de relier les problématiques de l'agriculture moderne au développement des techniques numériques de gestion ou de production. Ce campus couvrirait principalement le Nord de la région.

EMPLOIS ET AIDES A L'EMPLOI POUR LES 18-25 ANS

Le service civique au sein de l'Éducation nationale

Le service civique vise à proposer un nouveau cadre d'engagement aux jeunes, dans lequel ils pourront développer leur confiance en eux, acquérir des compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Pour le jeune volontaire, le service civique dans l'éducation nationale est une étape de vie au cours de laquelle il prend conscience de la diversité de notre société en côtoyant d'autres volontaires, des professionnels, des bénévoles, des citoyens, des élèves issus de toutes les origines sociales et culturelles.



S'engager et vivre la citoyenneté au sein de l'éducation nationale

Des missions clairement définies

Une mission de **service civique** est toujours complémentaire de l'action des agents du service public. Elle ne saurait en aucun cas s'y substituer. Elle permet au volontaire de vivre une expérience de mixité sociale dans un environnement différent de celui dans lequel il évolue habituellement, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés. Elle permet à l'école ou à l'établissement de bénéficier de la créativité d'un jeune volontaire.

Les jeunes candidats seront retenus sur la base de leur savoir-être et de la motivation dont ils feront preuve pour les missions proposées en milieu scolaire.

Des missions diversifiées pour un engagement formateur

Neuf grands types de missions sont proposés aux volontaires.

Ces missions déterminent le cadre de ce que les écoles, collèges, lycées, CIO et services académiques pourront proposer aux volontaires. La priorité est donnée à des missions en école élémentaire et en éducation prioritaire :

- contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire ;
- accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté ;
- soutenir les actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport ;
- soutenir les actions et projets d'éducation au développement durable ;
- animer la Réserve citoyenne de l'éducation nationale ;
- contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles ;
- contribuer à la prévention des addictions ;
- contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire ;
- aider à l'information et à l'orientation des élèves.

Un potentiel d'activités très varié

Les activités proposées incluent des activités aussi diverses que, par exemple, préparer au sein d'une école des rencontres avec les parents, enrichir les possibilités d'activités offertes par les classes accueillant des enfants de moins de trois ans en maternelle ou contribuer au développement de la Réserve citoyenne. Les volontaires pourront, par exemple, venir en soutien à l'organisation d'actions pédagogiques, accompagner des jeunes décrocheurs, informer les jeunes et leurs familles sur le rôle et les activités des plateformes de lutte contre le décrochage.

Face au succès rencontré en 2015-2016 dans l'académie – 354 jeunes ont effectué une mission au sein d'une école ou d'un établissement scolaire -, **580 missions sont proposées pour l'année 2016-2017.**

Pour consulter les offres de missions et postuler, les jeunes doivent se rendre sur le site de l'Agence du service civique :

<http://www.service-civique.gouv.fr/>

L'apprentissage dans la fonction publique

L'académie d'Orléans-Tours recrute près de **70 nouveaux apprentis** qui exerceront au sein des services du rectorat (à Orléans), des directions départementales de l'éducation nationale (à Orléans, Tours, Bourges, Blois, Chartres, Châteauroux), dans les collèges et les lycées de l'académie.



Les formations concernées sont de tout niveau : du CAP au master.

Les contrats d'apprentissage proposés concernent, par exemple, les formations suivantes :

Brevet professionnel « JEPS », Bac professionnel « Gestion-administration » (pour les établissements scolaires), BTS « Assistant de manager », BTS « Assistant de gestion PME-PMI », CAP « Agent de propreté et d'hygiène », CAP « Maintenance de bâtiments de collectivités », DUT « Informatique », Licence professionnelle « Réseaux et télécommunication », Diplôme d'état « Assistant de service social », Master « Finance et contrôle de gestion », BTS « Assistant de manager ».

- Les étudiants apprentis professeurs

Le dispositif "Étudiant Apprenti Professeur" (EAP) est un dispositif qui s'inscrit dans le cadre du plan de développement de l'apprentissage dans la fonction publique et la réforme de la formation initiale des enseignants.

Tout en poursuivant des études universitaires, l'étudiant apprenti professeur (EAP) occupe une activité à hauteur de deux demi-journées par semaine dans un collège ou un lycée en vue de se pré professionnaliser au métier du professorat. Il est encadré par un « maître d'apprentissage » qui lui confiera des missions de co-animation, de prise en charge de séquences en pratique accompagnée et de temps d'observation.

L'académie d'Orléans-Tours recrute **35 EAP** principalement en Mathématiques, en Anglais, en Allemand, et en Lettres ; sont concernés les étudiants en licence de 2ème ou de 3ème année, qui ont en projet de devenir enseignant en collège ou en lycée. De plus, les étudiants en licence de physique, ayant choisi le parcours pluridisciplinaire de l'université d'Orléans, dit "synergie", ont la possibilité d'être recrutés comme EAP en Maths-sciences pour enseigner en lycée professionnel.

- Pour tout renseignement ou pour déposer une candidature relative à l'apprentissage, l'académie met à disposition l'adresse email suivante : apprentissagepublic@ac-orleans-tours.fr

L'aide à la recherche du premier emploi (ARPE)

L'ARPE est une mesure de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

Il s'agit d'une aide financière pour accompagner la recherche du premier emploi. Cette aide, d'un montant mensuel de 200 €, sera versée aux élèves qui étaient boursiers et diplômés en 2016, du CAP ou CAP agricole, du baccalauréat professionnel, du baccalauréat technologique, du brevet des métiers d'art, du brevet professionnel ou brevet professionnel agricole (voie d'apprentissage), du brevet de technicien.

En savoir plus :

<http://www.education.gouv.fr/cid103257/l-aide-a-la-recherche-du-premier-emploi-arpe.html>

LA SECURITE DANS LES ECOLES ET LES ETABLISSEMENTS

La sécurité des écoles, collèges et lycées

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, et Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ont présenté mercredi 24 août 2016, les mesures et les consignes de sécurité qui concernent les écoles et établissements scolaires.

Pour protéger élèves, enseignants et personnels, une stratégie d'ensemble, qui repose sur trois piliers : **anticiper, sécuriser, et savoir réagir**, a été définie.

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

ANTICIPER

1 ÉTAT-MAJOR

départemental de sécurité consacré à la protection des espaces scolaires ;

30 CELLULES DE CRISE

académiques : **240 membres** formés à la gestion de crise ;

131 RÉFÉRENTS

« sûreté » de l'éducation nationale ;

3 NOUVEAUX CENTRES DE FORMATION

du ministère de l'Intérieur ouverts aux cadres de l'éducation nationale pour la gestion de crise ;

OBJECTIF :

500 cadres de l'éducation nationale formés à la gestion de crise en 2016/2017
(135 formés en 2015/2016)

SÉCURISER

2391 CORRESPONDANTS

« sécurité école » du ministère de l'Intérieur pour accompagner les écoles, les collèges et les lycées ;

440 RÉFÉRENTS « SÛRETÉ »

du ministère de l'Intérieur pour aider à la réalisation de diagnostics ;

EN 2015/2016

3 000 consultations, audits ou diagnostics sûreté (prévention situationnelle)
soit **6 fois plus** que l'année scolaire précédente

500 MEMBRES

des équipes mobiles de sécurité de l'éducation nationale ;

SAVOIR RÉAGIR

88 % DES ÉCOLES

ont actualisé leurs plans particuliers de mise en sûreté en 2015/2016 ;

95% DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

ont mis à jour leurs plans particuliers de mise en sûreté et/ou diagnostic sécurité en 2015/2016 ;

3 EXERCICES « RISQUES MAJEURS »

par an dont 1 « attentat-intrusion » dans chaque école, collège et lycée ;

1 EXERCICE « ALERTE-SMS »

dans chaque académie ;

100 % DES ÉLÈVES DE TROISIÈME

sensibilisés ou formés aux premiers secours soit 811 000 élèves ;

100% DES DÉLÉGUÉS

sensibilisés ou formés aux gestes aux premiers secours soit 400 000 élèves ;

PLUS DE 1,2 MILLION D'ÉLÈVES

par an formés ou sensibilisés aux premiers secours :

- passage de 7 000 à 10 000 formateurs au sein de l'éducation nationale ;
- passage de 200 à 300 formateurs de formateurs au sein de l'éducation nationale.

Découvrir les guides à destination de la communauté éducative et en savoir plus :

<http://www.education.gouv.fr/cid105636/securite-des-ecoles-colleges-et-lycees.html>

LES CHIFFRES CLES

Les moyens nouveaux

La rentrée 2016 se caractérise par la continuité des créations d'emplois destinées à la poursuite de la refondation d'une formation initiale des enseignants et au renforcement de l'encadrement des élèves.

Dans le 1^{er} degré public, l'académie bénéficie de **110** nouveaux postes.

Dans le 2nd degré public, l'académie bénéficie de **170** nouveaux postes.

Par ailleurs, l'académie accueille **1 099** professeurs stagiaires, lauréats des concours d'enseignement et près de **400** assistants d'éducation, dont **115** sont issus de créations de postes.

Les ressources humaines

Personnels dans l'académie Orléans-Tours en 2015-2016	
Enseignants 1 ^{er} degré public	13 174
Enseignants 2 nd degré public	15 364
Total enseignants public	28 538
Personnels de direction	595
Personnels d'orientation	187
Personnels d'éducation	473
Personnels d'inspection	133
Educateurs en internat	43
Assistants d'éducation et auxiliaire de vie scolaire	3 018
Personnels IATSS	2 885
Total non enseignants	7 334
TOTAL	35 872

Les prévisions d'effectifs élèves

Les prévisions d'effectifs sont fondées sur des observations démographiques de la population de la Région Centre-Val de Loire et sur des analyses de flux des élèves au sein de l'enseignement primaire et secondaire, dans le public et dans le privé. Elles conduisent également à des choix pédagogiques et éducatifs pour l'avenir visant à favoriser les parcours et les résultats scolaires, tels que la baisse des redoublements et l'amélioration des taux de passage, l'accompagnement des élèves pour l'acquisition des compétences requises jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Prévisions 2016 des effectifs élèves (sous statut scolaire) :

	18	28	36	37	41	45	Académie
1^{er} degré public	25 197 (-0,4%)	42 277 (-0,8%)	17 135 (-1,8%)	51 303 (-0,4%)	28 833 (-0,7%)	66 876 (+1%)	231 621 (-0,2%)
1^{er} degré privé sous contrat	1 918 (+0,9%)	4 598 (+0,8%)	1 300 (+0,8%)	6 159 (+0,9%)	3 100 (-1,7%)	5 818 (-1,9%)	22 893 (-0,2%)
2nd degré public	20 565 (-0,4%)	31 894 (+1,5%)	14 731 (-0,2%)	41 896 (+1,1%)	22 216 (+1,3%)	53 229 (+1,8%)	184 531 (+1,2%)
2nd degré privé sous contrat	2 395 (-0,8%)	5 794 (+1%)	1 271 (-0,3%)	9 347 (-0,6%)	4 314 (-1,3%)	8 793 (+0,1%)	31 914 (-0,2%)
Total	50 075 (-0,2%)	84 563 (+0,2%)	34 437 (-0,9%)	108 705 (+0,2%)	58 463 (+0,1%)	134 716 (+1,1%)	470 959 (+0,3%)

Entre parenthèses : le taux de variation avec le constat de la rentrée 2015

Les prévisions d'effectifs d'élèves scolarisés à la prochaine rentrée reposent sur des hypothèses de taux de scolarisation pour le préélémentaire et sur les taux de passage dans l'élémentaire. Outre les évolutions démographiques, les hypothèses utilisées prennent en compte les conséquences attendues de la politique éducative mise en place, notamment l'accueil des enfants de deux ans dans les zones d'éducation prioritaire.

A la rentrée 2016 :

- **Dans le premier degré public**, les effectifs devraient **baisser de plus de 500 élèves**. La baisse d'effectifs d'élèves dans le préélémentaire (-1075 élèves) est due au départ vers l'élémentaire de la génération historiquement importante des enfants nés en 2010. Cette diminution d'effectifs est atténuée par l'effort fait pour scolariser les enfants de moins de trois ans dans les zones d'éducation prioritaire. La loi d'Orientations pour la refondation de l'école vise en effet à atteindre un taux de scolarisation de 30% en REP et 50% en REP+. 231 621 élèves sont attendus dans le premier degré de l'enseignement public, un effectif en légère diminution par rapport à 2015 (-0,2%).
- **Dans le premier degré privé sous contrat**, la prévision des effectifs s'établit à 22 893 élèves soit **une diminution de 48 élèves (-0,2%)** par rapport au constat de rentrée 2015. Au global, cette diminution d'effectifs prévus pour la rentrée 2016 se ferait principalement sur le niveau pré-élémentaire (-148 élèves).
- **Dans le second degré public**, 184 531 élèves (sous statut scolaire) sont attendus dans les formations publiques de l'Education nationale, **un effectif en augmentation de 1,2%** par rapport à la rentrée 2015 (+ 2 121 élèves) grâce notamment à l'afflux de 1 894 élèves dans le second cycle général et technologique.
- **Dans le second degré privé**, une **diminution de 76 élèves** est attendue dans les formations privées sous contrat (-0,2% par rapport au constat de 2015). Cette baisse est notamment due à la perte de 168 élèves dans les collèges.

Les écoles et les établissements scolaires

	Public	Privé Sous Contrat	Total
Ecoles maternelles	620	3	623
Ecoles élémentaires et primaires	1 455	127	1 582
Total 1^{er} degré	2 075	130	2 205
EREA	3	-	3
Collèges	231	59	290
Lycées généraux et technologiques	50	26	76
Lycées professionnels	39	10	49
Total 2nd degré	323	95	418
Total 1^{er} et 2nd degré	2 398	225	2 623

Les résultats aux examens

Rappel des taux de réussite dans l'académie lors de la session 2016 :

- Diplôme national du Brevet (DNB) : 87,2% (87,3% au niveau national)
- Baccalauréat général : 91,3% (91,4% au niveau national)
- Baccalauréat technologique : 91,1% (90,7 % au niveau national)
- Baccalauréat professionnelle : 83,1% (80,3% au niveau national)
- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : 83,6%
- Brevet d'études professionnelles (BEP) : 84,7%,

Les ouvertures de formations

Dix nouvelles formations professionnelles ouvriront à la rentrée dans les lycées de l'académie :

- CAP Employé de commerce multi-spécialisé, lycée Sonia Delaunay, Blois
- CAP Ebéniste, lycée Château Blanc, Chalette-sur-Loing

- Baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment, lycée Philibert de l'Orme, Lucé
- Baccalauréat professionnel Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques, lycée Château Blanc, Chalette-sur-Loing
- Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique parfumerie, lycée Jean Lurçat, Fleury-les-Aubrais
- Baccalauréat professionnel Transports, lycée Jeannette Verdier, Montargis
- Baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité, lycée Gauguin, Orléans
- Baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'art : pierre, lycée Gaudier-Brzeska, Saint-Jean-de-Braye

- BTS Systèmes numériques, option Informatique et réseau, lycée Branly, Dreux
- BTS Maintenance des systèmes, option système de production, lycée Jean de la Taille, Pithiviers

Et **quatre** ouvertures de baccalauréats technologiques :

- Baccalauréat technologique Sciences et Technologies du Management et de la Gestion spécialité gestion et finance, lycée Pierre et Marie Curie, Châteauroux
- Baccalauréat technologique Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable spécialité innovation technologique et éco-conception, lycée Alfred de Vigny, Loches
- Baccalauréat technologique Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable spécialité système d'information numérique, lycée Bernard Palissy, Gien
- Baccalauréat technologique Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable spécialité système d'information numérique, lycée Duhamel Dumonceau, Pithiviers

LES GRANDS RENDEZ-VOUS

L'année de l'olympisme

Le ministère chargé de l'Éducation nationale souhaite promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives dans le cadre d'une "Année de l'Olympisme, de l'école à l'université". Cette opération sera conduite en partenariat avec :

- le Comité national olympique et sportif français (Cnosf)
- le Comité paralympique et sportif français (CPSF)
- le groupement d'intérêt public (Gip) Paris 2024
- le ministère chargé des sports
- l'ensemble des fédérations sportives scolaires et universitaires.

L'année de l'Olympisme, de l'école à l'université sera rythmée par cinq temps forts :

- la Journée nationale du sport scolaire (JNSS), le mercredi 14 septembre 2016, sur le thème "l'École s'engage pour Paris 2024"
- la Journée internationale du sport universitaire, proclamée par l'Unesco, le mardi 20 septembre 2016
- la Journée Sport campus, début octobre 2016
- la semaine olympique et paralympique du 21 au 29 janvier 2017
- la Journée olympique, le 23 juin 2017.

Un appel à projets "Année de l'Olympisme, de l'école à l'université" sera lancé lors de la JNSS.

Autres évènements (liste non exhaustive):

17 au 23 septembre 2016	Journées du 1 % artistique dans les écoles, collèges, lycées
14 septembre 2016	Journée du sport scolaire
28 septembre 2016	Remise des prix du concours académique d'écriture « Jeunes auteurs pour l'Europe »
Septembre – octobre 2016	Semaine de l'engagement lycéen
Octobre 2016	Semaine pour le climat
Octobre 2016	Semaine de la démocratie scolaire
8 au 16 octobre 2016	26 ^{ème} édition de la Fête de la science
3 novembre 2016	Journée de la lutte contre le harcèlement
21 au 25 novembre 2016	Semaine école-entreprise
3 décembre 2016	Journée mondiale des personnes handicapées
9 décembre 2016	Journée de la laïcité
13 mars au 17 mars 2017	Semaine des mathématiques « Maths et langages »
20 au 26 mars 2017	Semaine de l'industrie
21 mars 2017	Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme
20 au 25 mars 2017	Semaine de la presse et des médias à l'école
Fin mars 2017	Finale du tournoi de gestion académique
Mars - avril 2017	Rencontres académiques Jeunes Chercheurs
2 avril 2017	Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme
3 au 7 avril 2017	FLAC – Fête lycéenne des arts et de la culture
Fin avril 2017	Cardie Tour – Persévérance scolaire
Mai 2017	Journée des arts à l'école
Fin mai 2017	Finale académique C'Génial
20 mai 2017	13 ^{ème} Nuit des musées Opération La Classe, l'œuvre
Mai - juin 2017	A Pied d'œuvre : 2015-2017 « La Nature est partout. » Arts plastiques en partenariat avec des sites culturels, dans chaque département

ANNEXES

CALENDRIER 2016 SCOLAIRE 2017

zone A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	zone B Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	zone C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
--	---	---

SEPT. 2016	OCT. 2016	NOV. 2016	DÉC. 2016	JANV. 2017	FÉV. 2017	MARS 2017	AVR. 2017	MAI 2017	JUIN 2017	JUIL. 2017	AOÛT 2017
J 1 RENTREE	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	M 1	S 1	L 1	J 1	S 1	M 1
V 2	D 2	M 2	V 2	L 2	J 2	J 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2
S 3	L 3	J 3	S 3	M 3	V 3	V 3	L 3	M 3	S 3	L 3	J 3
D 4	M 4	V 4	D 4	M 4	S 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4
L 5	M 5	S 5	L 5	J 5	D 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5	S 5
M 6	J 6	D 6	M 6	V 6	L 6	L 6	J 6	S 6	M 6	J 6	D 6
M 7	V 7	L 7	M 7	S 7	M 7	M 7	V 7	D 7	M 7	V 7	L 7
J 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	M 8	S 8	L 8	J 8	S 8	M 8
V 9	D 9	M 9	V 9	L 9	J 9	J 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9
S 10	L 10	J 10	S 10	M 10	V 10	V 10	L 10	M 10	S 10	L 10	J 10
D 11	M 11	V 11	D 11	M 11	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11
L 12	M 12	S 12	L 12	J 12	D 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12	S 12
M 13	J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	L 13	J 13	S 13	M 13	J 13	D 13
M 14	V 14	L 14	M 14	S 14	M 14	M 14	V 14	D 14	M 14	V 14	L 14
J 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	M 15	S 15	L 15	J 15	S 15	M 15
V 16	D 16	M 16	V 16	L 16	J 16	J 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16
S 17	L 17	J 17	S 17	M 17	V 17	V 17	L 17	M 17	S 17	L 17	J 17
D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18
L 19	M 19	S 19	L 19	J 19	D 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	S 19
M 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	L 20	J 20	S 20	M 20	J 20	D 20
M 21	V 21	L 21	M 21	S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21	L 21
J 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	M 22	S 22	L 22	J 22	S 22	M 22
V 23	D 23	M 23	V 23	L 23	J 23	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23
S 24	L 24	J 24	S 24	M 24	V 24	V 24	L 24	M 24	S 24	L 24	J 24
D 25	M 25	V 25	D 25	M 25	S 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25
L 26	M 26	S 26	L 26	J 26	D 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	S 26
M 27	J 27	D 27	M 27	V 27	L 27	L 27	J 27	S 27	M 27	J 27	D 27
M 28	V 28	L 28	M 28	S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28	V 28	L 28
J 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	M 29	S 29	L 29	J 29	S 29	M 29
V 30	D 30	M 30	V 30	L 30	J 30	J 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30
L 31	L 31	M 30	S 31	M 31	M 28	V 31	M 31	M 31	L 31	L 31	J 31

→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes vaqueront le vendredi 26 mai 2017 et le samedi 27 mai 2017

Pour en savoir plus :
education.gouv.fr/calendrier-scolaire

facebook.com/EducationFrance
 twitter.com/EducationFrance

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Juin 2015

A retrouver sur :

<http://www.education.gouv.fr/pid25058/le-calendrier-scolaire.html>

Les personnels nouvellement nommés ou affectés

Encadrement académique

- Bruno Etienne, CSAIO
- Michel Khairallah, DAFOP
- Claire Lienhardt, Doyen des IA-IPR
- David Bauduin, Vice-doyen des IA-IPR
- François Saillard, Vice-doyen des IA-IPR
- Anne-Marie Beaune-Douard, PVS

Les inspecteurs

IA-IPR

- Sylvain Andre, Biochimie
- Carole Fabre, STI
- Laurent Hivon, Mathématiques
- Jamal Khellad, EVS
- Alain Merschel, Arts plastiques
- Manuel Pean, Mathématiques
- Frédérique Rouanet, EPS

IEN 1^{er} degré

- Odile Grassin, circonscription de Loches (37)
- Catherine Boulesteix, circonscription de Romorantin (41)

IEN – ET

- Jean-François Lafaye, rectorat, DAFCO – IEN-ET SBSSA
- Jean-Luc Lapeyre, rectorat, SAIA – IEN-ET Economie-Gestion

IEN – IO

- Alexandra Meneux, DSDEN 41

Les chefs d'établissements arrivant d'une autre académie

- Bernadette Septier, principale du collège Bethune Sully d'Henrichemont (18)
- Dominique Roger, principal du collège Claude Debussy de La Guerche sur l'Aubois (18)
- Catherine Breard, principal du collège Florimond Robertet de Brou (28)
- Patrice Coupry, principal du collège Colbert de Châteauroux (36)
- Frédéric Cave, principal du collège St Exupéry d'Eguzon Chantome (36)
- Jean-Michel Paperin, principal du collège Hervé Faye de St Benoît du Sault (36)
- Bénédicte Scheuer Verkruysse, principal du collège Alain Fournier de Valençay (36)
- Evelyne Azihari, proviseure du lycée Augustin Thierry de Blois (41)

La liste des sigles

Sigle Dénomination

2CA-SH	Certificat Complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
AED	Assistant d'éducation
APB	Admission post-bac
AVS-I	Assistant de vie scolaire individualisé
AVS-M	Assistant de vie scolaire mutualisé
AVS-Co	Assistant de vie scolaire collectif
BEP	Brevet d'études professionnelles
BT	Brevet de technicien
BTP	Bâtiment et travaux publics
BTS	Brevet de technicien supérieur
BTS-A	Brevet de technicien supérieur de l'agriculture
CAFFA	Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
CAFIPEMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
CANOPE	Réseau de « Création et d'accompagnement pédagogiques »
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAPA-SH	Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
CARDIE	Cellule académique Recherche développement Innovation
CAVL	Conseil académique de la vie lycéenne
CE1	Cours élémentaire première année
CE2	Cours élémentaire deuxième année
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLIMSCO	Cellule Climat Scolaire
CLIS	Classe d'intégration scolaire
CM1	Cours moyen première année
CM2	Cours moyen deuxième année
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNVL	Conseil national de la vie lycéenne
CP	Cours préparatoire
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CSP	Conseil supérieur des programmes
CVL	Conseil de la vie lycéenne
CUI-CAE	Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi
DAAC	Délégation Académique à l'Action Culturelle
DADDI	Délégué académique du décrochage à l'insertion
DAFOP	Délégué académique à la formation professionnelle
DAN	Délégué académique au numérique
DAREIC	Délégué académique aux relations européennes et internationales
DAVL	Délégué académique à la vie lycéenne
DCG	Diplôme de comptabilité et de gestion
DCIO	Directeur de centre d'information et d'orientation
DECESF	Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire
DMA	Diplôme des métiers d'arts
DNB	Diplôme national du brevet
DRAC	Direction régionale de l'action culturelle
DRAAF	Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt Centre et Loiret
DRDIE	Département Recherche et Développement en Innovation et en Education
DRONISEP	Délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions
DSAA	Diplôme supérieur d'arts appliqués
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DUT	Diplôme universitaire de technologie
E3D	Etablissement en démarche de développement durable
EPA	Entreprendre pour apprendre
EPCSCP	Etablissement public à caractère scientifique culturel et professionnel
EPLE	Etablissement public local d'enseignement
EPI	Enseignements pratiques interdisciplinaires
EPS	Education physique et sportive
EREA	École régionale d'enseignement adapté
ES	Économique et social
ESPE	École supérieure du professorat et de l'éducation
EVS	Etablissement et vie scolaire
FLAC	Fête lycéenne des arts et de la culture

FSE	Foyer social éducatif
FTLV	Formation tout au long de la vie
IA-DASEN	Inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
IATSS	personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale
IEN-ET-EG-IO	Inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'enseignement général et technique et de l'information-orientation
INSA CVL	Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire
ITEC	Innovation Technologique et Eco-Conception
IUT	Institut universitaire de technologie
L	Littéraire
L1	Licence première année
L2	Licence deuxième année
L3	Licence troisième année
LEGT	Lycée d'enseignement général et technique
LP	Lycée professionnel
M1	Master première année
M2	Master deuxième année
MDL	Maison des lycéens
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
OTS	Organisation du temps scolaire
PAF	Plan académique de formation
PEAC	Parcours d'éducation artistique et culturelle
PER	Prévention Écoute Régulation
PDMF	Parcours de découverte des métiers et des formations
PSAD	Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PPS	Projet personnalisé de scolarisation
REP	Réseau d'éducation prioritaire
RRS	Réseaux de réussite scolaire
SAIO	Service académique d'information et d'orientation
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SIEI	Système interministériel d'échange d'informations
SIN	Système d'information et numérique
SPRO	Service public régional de l'orientation
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués
STI	Sciences et techniques de l'industrie
STI2D	Sciences et techniques de l'industrie et développement durable
STL	Sciences et technologies de laboratoire
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion
STS	Section de technicien supérieur
SVT	Sciences et vie de la Terre
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
UGSEL	Fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UNSS	Union nationale du sport scolaire
USEP	Union sportive de l'enseignement du 1er degré

Retrouvez toute l'actualité de l'académie :

Site académique : <http://www.ac-orleans-tours.fr/>



: @ac_orleanstours



: www.dailymotion.com/ac-orleans-tours

Contact presse :

Maud Pestel

02 38 79 45 96

communication@ac-orleans-tours.fr

Crédit photo :

Philippe Devernay – MENESR

Laurence Mouton - PhotoAlto

V.Treney, lycée Maréchal Leclerc de Hautecloque

Eric Audras-PhotoAlto

Caroline Lucas – MENESR

Maud Pestel - Rectorat

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

Août 2016